### CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Égalité - Fraternité

Pôle Attractivité de l'Archipel et Développement économique

Conseil Exécutif du 21 mai 2013

#### **DÉLIBÉRATION N°125/2013**

# PARTICIPATION FINANCIÈRE ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION « LA RECHERCHE DE L'OISEAU BLANC » POUR LES RECHERCHES DU RAVENEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2013

#### LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M52;
- VU la délibération n° 60-2013 approuvant le Budget Primitif de la Collectivité pour l'exercice 2013;
- VU les crédits arrêtés au chapitre 65 du budget territorial 2013 ;
- VU la délibération n° 79-2012 portant délégation d'attribution au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU la demande de l'association en date du 04 décembre 2012 ;
- SUR le rapport de son Président,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT

<u>ARTICLE 1</u>: Le Conseil Exécutif Territorial décide d'accorder une participation financière à l'association « La Recherche de l'Oiseau Blanc » spécifiquement affectée aux recherches menées courant mai et juin 2013 pour retrouver le « Ravenel ».

Le montant de la participation est arrêté à 20 000 € au titre de 2013.

<u>ARTICLE 2</u>: Le versement de la subvention interviendra par deux acomptes selon les modalités suivantes :

- > 80 % à la signature de la présente délibération, soit 16 000 € ;
- Le solde, soit : 4 000 €, sur présentation du bilan d'activités et financier de l'année 2012.

ARTICLE 3: La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65, nature 6568, fonction 312 du budget territorial.

Adopté

7 voix pour 0 voix contre 0 abstention(s) Membres du C.E : 8 Membres présents : 7 Membres votants : 7 Transmis au représentant de l'État

ACTE EXECUTOIRE

Le 2 3 MAI 2013

Publié le

Le Président,

Pour le Président et par délégation, le 1er Vice-Président,

Stéphane LENORMAND

SAINT-PIERRE et MIQUELON Reçujà la Mirétangure

#### PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

### CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Égalité - Fraternité

Pôle Attractivité de l'Archipel et Développement économique

Conseil Exécutif du 21 mai 2013

#### RAPPORT DU PRÉSIDENT

## PARTICIPATION FINANCIÈRE ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION « LA RECHERCHE DE L'OISEAU BLANC » POUR LES RECHERCHES DU RAVENEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2013

Dans le présent rapport, il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2013, une participation financière d'un montant de 20 000 € au profit de l'association « La Recherche de l'Oiseau Blanc » spécifiquement affectée aux recherches menées pour retrouver le Ravenel.

L'association organise sa cinquième campagne de recherches de « l'Oiseau Blanc » et du « Ravenel » du 15 mai au 07 juin 2013.

Pour cette campagne, l'association a décidé de mettre une équipe et des moyens importants. Elle travaillera notamment avec la société DRSM/SWATHE. Le budget prévisionnel du projet remis par l'association s'élève cette année à hauteur de 207 500 €.

Pour mémoire, le montant de la participation allouée au titre de l'année 2012 s'élevait à 20 000 €.

La dépense sera prélevée au chapitre 65 du budget territorial, nature 6568.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Pour le Président et par délégation, le 1er Vice-Président

Stephane LENGRMAND